



Facile à lire et à comprendre

Le C.D.A.D

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit.



- **C.D.A.D** veut dire

Le **C**onseil **D**épartemental d'**A**ccès au **D**roit.

- Le **C.D.A.D** est un lieu qui existe dans chaque département.



- Si vous avez un problème de droit vous pouvez demander l'aide du **C.D.A.D**.



Par exemple

Un divorce



- Le **C.D.A.D** vous aide gratuitement.



- Le **C.D.A.D** vous informe sur vos droits et vos devoirs.



- Le **C.D.A.D** travaille avec plusieurs spécialistes du droit.



Par exemple

Un avocat



- Le **C.D.A.D** vous dit à qui vous devez vous adresser.
Le **C.D.A.D** vous permet de rencontrer des associations
Ces associations peuvent vous aider et vous défendre.



- Le **C.D.A.D** vous explique comment se défendre
si vous n'avez pas d'argent.
C'est l'aide juridictionnelle.



- Si vous êtes en conflit avec une personne,
le **C.D.A.D** vous propose d'en parler avec des professionnels.
Ces professionnels vous aident à vous mettre d'accord.
Ces professionnels sont **le médiateur et le conciliateur** 📖.



Définitions : MÉDIATEUR et CONCILIATEUR

Le **médiateur** aide à discuter avec l'autre personne.

Le **conciliateur** aide à trouver une solution entre vous deux.

- Le **C.D.A.D** organise des réunions
pour expliquer ce qu'est un citoyen.
Connaître vos droits c'est important.



Document réalisé à la demande
de l'association DROIT PLURIEL.



Avec le soutien du S.A.D.J.A.V.



Document réalisé par **Mme Sylvie BURGEVIN** et **M. Thierry FRANÇOIS**.

avec l'aide de 2 éducateurs

des Résidences de L'Isle de l'A.P.E.I de Périgueux.



Document corrigé par l'association « Nous Aussi » de la Dordogne.



© Logo européen facile à lire : inclusion Europe.

